



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT



Séance du 11 décembre 2012

N° 2012/01

**Objet : Installation du Conseil de Communauté –
Election du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille douze et le onze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Lautrécois - Pays d'Agout, élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la Maison du Pays d'Agout sur la convocation qui leur a été adressée par les présidents sortants, conformément aux articles L. 2122-7, L. 2122-8 L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

32 délégués des 26 Communes adhérentes à la CC du Lautrécois - Pays d'Agout

- **BROUSSE** : Jacques BESSETTES (Maire)
- **CABANES** : Denis COMBET (Adjoint)
- **CARBES** : François SEGUR (Maire)
- **CUQ LES VIELMUR** : Lucette SEGUR (Maire)
- **DAMIATTE** : Evelyne FADDI (Maire) - Jean-François TACCONE (Adjoint)
- **FIAC** : Jérôme SARRAN (Maire) – Sophie GILBERT (Adjoint)
- **FREJEVILLE** : Michel MAUREL (Maire)
- **GUITALENS-L'ALBAREDE** : Raymond GARDELLE (Maire)
- **JONQUIERES** : Jean-Pierre LENCOU (Maire)
- **MAGRIN** : Bernard VIALA (Maire)
- **MONTDRAGON** : Roger DAUZATS (Maire)
- **LABOULBENE** : Didier VIALA (Maire)
- **LAUTREC** : Laurent GROS (Maire) – Yannick BLANC (Adjoint) – Marie-Claude DUMOULIN-BALSEA (Conseillère), suppléante de Claude COUGNENC (Adjoint) excusée
- **MONTPINIER** : Georges BOUTIE (Maire)
- **PEYREGOUX** : Christian MAZARS (Maire)
- **PRADES** : Marc CURETTI (Maire)
- **PRATVIEL** : Pierre BRESSOLLES (Maire)
- **PUYCALVEL** : Michel COLOMBIER (Maire)
- **SAINT-GENEST DE CONTEST** : Michel BONNET (Maire)
- **SAINT-JULIEN DU PUY** : Philippe JEANZAC (Maire)
- **SAINT-PAUL CAP DE JOUX** : Laurent VANDENDRIESSCHE (Maire) – Marie-Françoise DURIS (Adjoint)
- **SERVIES** : Bernard CAUQUIL (Maire)
- **TEYSSODE** : Michel FABRIES (Maire)
- **VENES** : Christian GALZIN (Maire)
- **VIELMUR SUR AGOUT** : Catherine RABOU (Maire) – Olivier DUVAL (Conseiller)
- **VITERBE** : Valérie HEBRARD (Adjoint)

La séance a été ouverte sous la présidence de Messieurs Roger DAUZATS et Raymond GARDELLE, Présidents des deux Communautés de Communes fusionnées, qui, après l'appel nominal des délégués de chaque commune adhérente, ont déclaré installer ces délégués dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Monsieur Roger DAUZATS, doyen d'âge de l'Assemblée, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Michel MAUREL.

Le doyen d'âge de l'Assemblée explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs sont nommés : Marie-Françoise DURIS, Michel COLOMBIER.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Président :

Candidat : Raymond GARDELLE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

Raymond GARDELLE : 23 voix
Christian GALZIN : 1 voix

M. Raymond GARDELLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.

M. Raymond GARDELLE a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'Assemblée.

Élection des membres du Bureau :

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa rédaction antérieure à la loi de Réforme de Collectivités Territoriales modifiée, conformément aux dispositions de l'article 83 de la même loi qui précise que : « *le bureau de l'E.P.C.I est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs*

autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci. »

Monsieur le Président précise donc que, conformément à la loi, le nombre de vice-présidents ne peut excéder 9. Cependant, compte tenu du courrier de Mme la Préfète, un nombre de vice-présidents supérieur à 9 serait validé par les services de l'Etat si l'unanimité des conseillers communautaires était d'accord.

A la majorité (17 pour 9 vice-présidents – 14 pour 11 vice-présidents – 1 abstention), les membres du conseil de communauté ont fixé à 9 le nombre de vice-présidents.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve la composition du Bureau qui comprend le président, les 9 vice-présidents et le maire de chaque commune. Afin que chaque commune soit représentée, si le maire n'est pas délégué au conseil de communauté, il sera remplacé par le délégué de la commune.

Élection des Vice-Présidents :

1^{er} Vice-Président :

Candidat : Laurent GROS

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 11
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

Laurent GROS : 20 voix

Roger DAUZATS : 1 voix

M. Laurent GROS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président.

M. Laurent GROS a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2^{ème} Vice-Président :

Candidats : Roger DAUZATS - Philippe JEANZAC

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Roger DAUZATS : 23 voix

Philippe JEANZAC : 7 voix

M. Roger DAUZATS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président.

M. Roger DAUZATS a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

3^{ème} Vice-Président :

Candidat : Jean-François TACCONE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Jean-François TACCONE : 25 voix

Michel MAUREL : 1 voix

M. Jean-François TACCONE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président.

M. Jean-François TACCONE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

4^{ème} Vice-Président :

Candidat : Marc CURETTI

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Marc CURETTI : 27 voix

M. Marc CURETTI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-Président».

M. Marc CURETTI a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

5^{ème} Vice-Président :

Candidat : Jacques BESSETTES

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 12
- Suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Jacques BESSETTES : 19 voix

Michel COLOMBIER : 1 voix

M. Jacques BESSETTES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-Président.

M. Jacques BESSETTES a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

6^{ème} Vice-Président :

Candidats : Bernard CAUQUIL - Philippe JEANZAC

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Bernard CAUQUIL : 21 voix

Philippe JEANZAC : 8 voix

M. Bernard CAUQUIL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-Président.

M. Bernard CAUQUIL a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

7^{ème} Vice-Président :

Candidat : Didier VIALA

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Didier VIALA : 29 voix

Philippe JEANZAC : 1 voix

M. Didier VIALA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-Président.

M. Didier VIALA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

8^{ème} Vice-Président :

Candidats : Michel FABRIES - Philippe JEANZAC

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Michel FABRIES : 21 voix

Philippe JEANZAC : 8 voix

M. Michel FABRIES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^{ème} Vice-Président.

M. Michel FABRIES a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

9^{ème} Vice-Président :

Candidats : Bernard VIALA - Philippe JEANZAC

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Bernard VIALA : 21 voix

Philippe JEANZAC : 7 voix

Michel MAUREL : 1 voix

Laurent VANDENDRIESSCHE : 1 voix

M. Bernard VIALA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 9^{ème} Vice-Président.

M. Bernard VIALA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Raymond GARDELLE

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 13 décembre 2012.